



IN HOC SIGNO VINCES

La "Croix"

27 et 29, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL

Boîte de Poste 1329

JOSEPH BEGIN

Directeur-Propriétaire

Téléphone: Bell Main 6573

# La Croix

Le Samedi, 20 Avril 1918. Vol. XVI. - No 3

JOURNAL CATHOLIQUE

27 et 29, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, COLONISATION, ETC.

ABONNEMENT

Payable d'avance

CANADA

1 an, \$2; 6 mois, \$1.00

MONTREAL par BANQUE

(par la poste)

1 an, \$2.50; 6 mois, \$1.25

STATS-UNIS

STRANGER (Opion postale)

1 an, \$3.25; 6 mois, \$1.75

Un numéro 5 sous

## Un plaidoyer pro domo

Mgr McNeil, archevêque de Toronto, a publié dans certains journaux, un mémoire sur les difficultés scolaires d'Ontario.

C'est un plaidoyer *pro domo* modéré, mais qui dénote chez l'auteur le désir de voir les parties catholiques intéressées dans cette affaire oublier leurs vieilles discordes et s'unir contre leur ennemi commun.

A cette fin, nous le reproduisons en deuxième page où nos lecteurs pourront le lire.

Il augurait être bon, peut être, que Mgr McNeil soulignât le rôle désagréable et néfaste joué par Mgr Fallon, depuis plusieurs années, en maintes occasions graves, contre les Canadiens français.

Quand on fait l'histoire d'une question, il importe de n'en pas négliger les éléments essentiels, si l'on veut la bien connaître et la résoudre dans un bon sens.

Joseph BEGIN.

## Le sort en est jeté

Les amendements à la Loi du Service militaire, appelant immédiatement sous les armes les célibataires et les veufs sans enfant de 20, 21 et 22 ans, ordonnant aux jeunes gens de 19 ans de s'enregistrer aussitôt pour le service d'outre mer et donnant au gouverneur en conseil le pouvoir absolu de changer les dispositions de la loi quant aux autres classes de conscrits, ont été votés, hier, aux Communes et au Sénat.

Deux sous-amendements l'un en faveur des cultivateurs l'autre pour le renvoi de la question à six mois ont été perdus.

Sur la mesure principale le gouvernement a obtenu une majorité de 49 voix. C'était prévu. Il manque à l'opposition de la fermeté et de la logique. Certaines déclarations de plusieurs de ses membres ont servi à renforcer le gouvernement plutôt qu'à l'affaiblir.

## REIMS EN FEU

Reims qui brûle depuis une semaine n'est plus qu'un monceau de ruines fumantes. Pendant la semaine, les Allemands ont lancé sur le cœur de la ville plus de 100,000 obus, et les flammes peuvent être aperçues par les aviateurs à plus de 60 milles de distance.

Il ne reste plus trace de rues ou de boulevards qui ont complètement disparu sous l'accumulation de débris. Tous les vieux bâtiments sur la place Royale, la place du Marché et la Maison des Musiciens, qui date du 16e siècle, ont été réduits en cendres.

Les voûtes de la fameuse cathédrale, dit un correspondant, tombent pierre par pierre, et bientôt il ne restera plus rien de l'édifice que la face occidentale et les piliers. Les obus continuent encore à éclater tout autour du bâtiment.

Malgré ce bombardement terrible quarante pompiers de Paris sont encore dans la ville, cherchant à protéger les meubles et les effets des habitants. Plusieurs y ont déjà perdu la vie. Avec les pompiers parisiens se trouvent un certain nombre de pompiers de la localité. Un d'eux, le sergent Eloi, est à son poste dans Reims depuis le début de la guerre et a été blessé quatre fois.

## Gouin et Bouehard

Le cercle catholique des Voyageurs de Commerce de Québec, par son secrétaire, M. B.-E. Renaud, vient d'adresser à sir Lomer Gouin une lettre de protestation contre les calomnies mensongères débitées par le député Damien Bouehard de Saint-Hyacinthe, à une conférence donnée à Montréal, le 23 mars dernier, devant la "Head Master Association".

"Nous croyons", dit la lettre, que le citoyen Bouehard est encore plus coupable que son prédécesseur dans cette inique voie, le Dr Finnie, parce que celui-ci est Canadien français et par conséquent catholique de naissance et d'apparence. Il a calomnié sa province natale dénigré notre digne clergé sans lequel il ne serait probablement pas parvenu aux "honneurs" de sa position, et faussé la vérité au sujet de notre système d'instruction; puis toutes ces vilénies ont été débitées devant des protestants, c'est pourquoi, honorable ministre, on m'a chargé de vous faire parvenir cette nouvelle protestation.

"Le cercle catholique des Voyageurs de Commerce proteste donc avec indignation contre ce M. Bouehard et comme nous trouvons que ces choses se répètent souvent, nous vous demandons, honorable premier d'arrêter parmi vos amis cette sorte d'éloquence menteuse et calomniatrice qui semble vouloir se répandre dans notre province. Nous trouvons que ça commence à devenir agaçant pour les catholiques de constater parmi les députés cette suite ininterrompue de dénigrement de notre clergé et du système d'éducation de notre province. Nous croyons que vous-même, honorable monsieur, avez assez des raisons d'être fier de ce système d'éducation, qui vous a permis d'arriver au pinacle des honneurs dans notre chère province de Québec, pour démentir publiquement ces fervents de mensonge et les rappeler à l'ordre des choses et de la raison.

"Nous espérons que ce M. Bouehard sera le dernier de vos partisans que vous laisserez nous insulter et que vous userez de votre force de premier ministre pour mettre une fin à ce vilipendage éhonté de ce que nous avons de plus cher, notre clergé et notre religion".

Les Voyageurs demandent en terminant au premier ministre de vider le parlement des calomnieux du type du député de Saint-Hyacinthe.

Nos lecteurs se rappellent, sans doute, que M. Gouin, à la législature, lors de son discours approuvant le triste Brown d'avoir donné la Confédération à Québec, trouva un partisan dévoué dans Damien-Télephore Bouehard, député de Saint-Hyacinthe. Cet incident a passé un peu inaperçu. Il est bon de le noter aujourd'hui!

### Le successeur de Czernin

Une dépêche de Vienne dit que le baron Burian a été nommé ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie en remplacement du comte Czernin.

Le baron Burian conserve aussi son portefeuille de ministre des finances.

## UNE CROISADE DE PRIÈRES POUR LA PAIX

Secondons les efforts de S. S. Benoît XV

Pour répondre au désir du Représentant de Dieu sur la terre, du Vicaire de Jésus-Christ, du Chef suprême de l'Eglise, exprimé maintes fois, publiquement, aux catholiques du monde entier, nous commençons aujourd'hui une nouvelle croisade de prières en faveur de la Paix.

A cette fin, nous avons fait un autre tirage considérable de la Prière pour la Paix rédigée et prescrite par le Souverain Pontife glorieusement régnant et portant l'Imprimatur de Mgr l'Archevêque de Montréal. Au recto, un magnifique portrait, lustré en or, de S. S. Benoît XV, fait de cette prière un objet de piété de haut goût, que tout catholique devrait posséder.

Si, comme le Souverain Pontife l'a demandé, des supplications incessantes avaient monté vers Dieu, implorant la cessation de l'épouvantable fléau de la guerre et sollicitant le retour si désiré de la paix, nous verrions aujourd'hui la fin de nos malheurs.

Mais, en général, les catholiques, au lieu de seconder les efforts du Pape qui est à

leur disposition, la prière, au lieu de suivre les exhortations précises de S. S. Benoît XV, en vue d'un but clairement déterminé, la paix, ont préféré s'attacher à d'autres maîtres, suivre d'autres voies, viser d'autres buts.

Celui qui est avec le Pape est assurément avec l'Eglise, disait récemment S. E. le Cardinal Bégin. Retenons ce mot; pénétrons-nous en bien, et il nous montrera, dans les temps difficiles que nous passons, le chemin que nous devons prendre Rappelons-nous aussi qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes et qu'en obéissant au Pape nous obéissons à Dieu.

JOSEPH BEGIN.

### LE PORTRAIT DU PAPE

ET, AU VERSO,

La Prière pour la Paix

(Lustré en or, format 3 par 5 pouces)

En vente à la «Croix», 27 rue Saint-Gabriel, Montréal.

\$12.00 le mille, \$2.00 le cent, 5 sous l'unité.

## UN EDUCATEUR RELIGIEUX

Dernièrement s'éteignait dans la paix du Seigneur un religieux qui fit honneur à sa congrégation. A sa mort, certains journaux, en signalant la disparition de cet éducateur émérite, donnaient quelques notes plutôt brèves sur la carrière si bien remplie du cher disparu, qui portait en religion le nom de Fr. Sigebert.

Qu'on nous permette aujourd'hui d'élargir un peu le cercle restreint dans lequel on a circonscrit ses quarante-huit années de vie d'abnégation passées au service du bon Maître et à l'éducation de la jeunesse. Cependant, bien qu'elles ne manquent pas d'intérêt, nous laisserons forcément dans l'ombre les premières années du défunt, c'est-à-dire celles qui ont trait au professorat proprement dit, et nous aborderons immédiatement la phase de sa vie qui nous le montre d'abord comme directeur du scolasticat.

C'est surtout dans ce poste que les qualités religieuses et pédagogiques du frère Sigebert furent mises en relief et brillèrent d'un éclat spécial. Dès qu'il fut à la tête de cette maison, il conquit d'emblée la confiance et l'estime des scolastiques et s'acquitta la réputation de formateur habile à la grande satisfaction des titulaires d'écoles, qui en étaient les heureux bénéficiaires. Aussi était-ce avec impatience que les directeurs des écoles attendaient l'arrivée de l'un de ces pieux jeunes gens frais émoulus du Mont de la Salle.

Ce qui caractérisait les nouveaux venus c'était une forte dose d'esprit religieux, une humble soumis-

sion à l'autorité et surtout cette aimable simplicité qui sied si bien au novice qui franchit pour la première fois le seuil de la communauté.

Les frères qui ont eu la bonne fortune de faire leur stage sous le charme de sa direction paternelle, sont unanimes à louer sa compétence, sa délicatesse et cette suave emprise qu'il avait sur les âmes. "A sa voix, toutes les volontés s'inclinaient, comme au souffle du vent s'incline un peuple de roseaux", nous dit l'un de ses disciples d'alors.

Le frère directeur cultivait et développait avec un tact tout particulier les facultés intellectuelles et les aptitudes pédagogiques chez les futurs formateurs de la jeunesse.

Comme il savait, nous dit l'un d'eux, nous inspirer le goût des études sérieuses et le désir de nous dévouer au plus tôt à la noble et méritoire fonction d'éducateurs apôtres!

C'était sa parole enflammée et convaincue qui faisait naître ces généreuses dispositions dans le cœur de ses élèves-maîtres. Mais, au grand regret des scolastiques, les Supérieurs le retirèrent de ce poste, qu'il remplissait avec dévouement et distinction, pour lui confier la charge non moins importante de recruteur. Tous ceux qui ont vu le Fr. Sigebert à l'œuvre dans sa nouvelle mission s'accordent à dire qu'il était bien taillé pour cette délicate fonction. Néanmoins cet apostolat, qu'il aimait passionnément, fut de courte durée, car bientôt l'obésité proposa à son zèle un champ plus vaste mais plus pénible aussi.

Il y a six ans, lorsque l'épiscopat demanda aux Supérieurs des Frères de nommer un Visiteur canadien, le frère assistant Rélicius jeta aussitôt les yeux sur le frère Sigebert. Ce ne fut pas sans quelque peine qu'il abandonna sa mission de recruteur pour recueillir une

succession devenue passablement embrouillée par suite d'une série d'événements assez complexes.

Toutefois, abdiquant ses goûts personnels, il se rendit au désir exprimé par ses Supérieurs, et se donna tout entier aux devoirs de sa nouvelle charge avec une prudence et une sagesse remarquables. Le succès qu'il obtint dans ce poste difficile justifia pleinement le choix des Supérieurs. Car le nouveau Visiteur, par son esprit de conciliation, sa fermeté proverbiale et son savoir-faire, put conjurer l'orage qui grondait à l'horizon et dissiper les nuages accumulés depuis quelques années sur le district de Montréal.

Lorsque son terme d'office fut expiré, il reprit rang parmi ses confrères, la veille ses subalternes, ne se distinguant d'eux que par une humilité plus profonde et une humble soumission aux volontés des Supérieurs.

C'est à ce moment que sonna pour cet excellent religieux le signal du départ pour l'au-delà. Ainsi l'apôtre ouvrier de la première heure ne devait pas renouveler son bail avec la vie: la mort avait pris des arrhes sur ce bon serviteur et l'avait marqué de son estampille.

"Cette avenue de la vie humaine, au fond de laquelle rayonnait naguère encore le soleil de l'espérance, était déjà parcourue."

## Vers le Communisme au Canada

Une dépêche reçue d'Ottawa nous informe que l'enregistrement obligatoire de toutes les personnes des deux sexes, âgées de 16 ans et de plus, résidant en Canada, sera ordonné sous peu par un arrêté ministériel. Voici, d'après M. F. B. Mc Curdy, membre du bureau d'enregistrement national, comment fonctionnera ce nouveau service public:

"Les règlements qui régiront le dénombrement de la main-d'œuvre masculine et féminine du Canada ont maintenant été approuvés par un arrêté ministériel. Le plan d'action qu'ils contiennent est très semblable à celui d'une élection fédérale. Deux districts électoraux constitueront une unité territoriale. Dans chaque district, il y aura un registraire, dont le devoir sera de pourvoir à un nombre suffisant d'endroits d'enregistrement et de nommer pour chaque endroit un assistant-registraire et un ou plusieurs sous-registraire.

"Au jour fixé par proclamation, toute personne de seize ans et de plus sera tenue de se présenter à un des endroits d'enregistrement et là de répondre en toute vérité aux questions imprimées sur une carte, telles que nom, adresse, âge, pays de naissance, marié ou célibataire, nombre d'enfants en dessous de seize ans, occupation, genre d'ouvrage auquel l'on est plus propre par éducation ou expérience, etc. Après avoir rempli cette carte, on lui remettra un certificat d'enregistrement, lequel certificat elle sera tenue de continuellement porter sur elle et produire sur demande de tout agent de la paix, agent de police ou constable.

"Les règlements pourvoient à l'enregistrement ultérieur, aux bureaux de poste, de ceux qui pour quelque bonne et suffisante raison, telle que maladie, absence du pays, etc., ne peuvent s'enregistrer à la date fixée.

"Toute personne qui néglige de

s'enregistrer s'expose à des peines et à des incapacités légales sérieuses. Elle peut être condamnée à l'amende ou à la prison, à la discrétion de la Cour et elle peut être condamnée et à l'amende et à la prison. Elle peut perdre tout droit qu'elle pourrait avoir de voter aux élections fédérales. Elle n'aura plus droit de recevoir aucuns gages ou salaires, d'obtenir la pension ou le logement à tout hôtel, restaurant ou maison de pension, ou d'acheter un billet pour voyager à bord de tout wagon ou paquebot.

"Tout patron sachant que telle personne ne s'est pas enregistrée, qui lui paye salaire ou gages s'exposera par le fait aux mêmes peines encourues par la personne qui ne s'est pas enregistrée. Toute personne sachant que telle autre ne s'est pas enregistrée et qui lui donne la pension ou le logement ou qui lui vend un billet de voyageurs, ou tout conducteur, capitaine, agent comptable ou tout autre officier qui sachant que telle personne ne s'est pas enregistrée, lui permet de faire un voyage se rend par là-même passible des mêmes peines."

Les règlements tels que rédigés, semblent indiquer clairement que le gouvernement a l'intention de prendre l'enregistrement d'une façon complète en vue de la guerre.

Et voilà comment nous allons vers le communisme militaire sous la férule de l'Etat.

Bientôt rien ne nous appartiendra plus. Nos enfants eux-mêmes deviendront comme des machines aux mains de l'Etat qui les exploitera au profit des dieux de la guerre.

Beau règne que celui que nous subissons!

JOSEPH BEGIN.

## Les Allemands sont confiants

Le 12 mars, le général Ludendorff, quartier-maître général de l'armée allemande, a déclaré à des journalistes que la paix, pour l'Allemagne, dépendait du résultat de la lutte au front occidental. Il a déclaré aussi que l'Allemagne ne pouvait pas obtenir la paix sans livrer des batailles décisives. Le feld-marschal von Hindenburg a causé en même temps avec les correspondants des journaux allemands et ces deux grands chefs sont apparemment convaincus que le recours à la force est nécessaire pour assurer le rétablissement de la paix. Le général Ludendorff a fait ces remarques:

"La lutte finale, au front occidental, ne peut être comparée à la lutte au front de Galicie et au front d'Italie. L'ennemi a de puissantes réserves qu'il peut transporter sur n'importe quel point, grâce à son splendide service de chemin de fer. Mais il faut se battre, car sans la lutte, la paix ne peut être obtenue. La paix qui a été conclue en Orient a été un avantage extraordinaire pour les Allemands, en occident. Nous sommes maintenant sur le point d'avoir la supériorité numérique. Naturellement, le transport des troupes qui opéraient au front oriental, ne peut se faire en un clin d'oeil, à cause du mauvais état des voies ferrées. Mais notre situation s'est tellement améliorée, que nous n'avons plus à nous demander avec anxiété: "Où l'ennemi attaquera-t-il?" Nous pouvons maintenant prendre l'offensive quand nous le voulons."

Ce sont les journaux allemands reçus aujourd'hui qui fournissent tous ces renseignements.

## MEMOIRE DE Mgr McNeil sur les difficultés scolaires d'Ontario

Québec et Ontario

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans la question générale de l'antagonisme entre les deux provinces. En autant que cela concerne les catholiques de langue anglaise de l'Ontario, je puis donner l'impression que j'en ai reçue, pendant un séjour de cinq ans. J'ai entendu beaucoup d'allusions sympathiques aux Canadiens français, de la part d'orateurs aux assemblées publiques de catholiques dans l'Ontario central, et l'assemblée a toujours applaudi. Dans la vie privée comme en public, j'ai remarqué cette tendance vers leurs coreligionnaires catholiques du Québec. Près de la ligne de démarcation des deux provinces, où la différence de langue fait naître, quelquefois, des intérêts opposés, il y a souvent mauvaise volonté mutuelle; mais la grande masse des catholiques de langue anglaise à travers l'Ontario ne partage pas ces sentiments.

Le règlement XVII

J'ai vu des déclarations dans des brochures et des journaux canadiens-français mentionnant que les évêques de l'Ontario sont hostiles au Québec, et quelques-uns ont même dit que les évêques sont largement responsables de l'établissement du règlement XVII. Après un examen de ces déclarations à la lumière de toutes les preuves que j'ai pu recueillir, j'en suis venu à la conclusion qu'elles sont sans fondement.

Assemblées d'évêques

Pendant les trois années antérieures à la mise en vigueur du règlement XVII, il y eut deux assemblées des évêques de l'Ontario. La première eut lieu à Peterborough, le 13 janvier 1909. Cette réunion avait lieu pour étudier des questions d'éducation. On discuta cinq items, à savoir: les livres, les taxes scolaires, les allocations du gouvernement, les méthodes d'impôts et les certificats des instituteurs. J'ai devant moi les minutes de cette assemblée et elles indiquent que quatorze résolutions furent adoptées et que la question du français dans les écoles ne fut pas discutée du tout pendant la réunion. La question qui occupait le plus les évêques était les difficultés croissantes de financer les écoles catholiques de façon à répondre aux besoins. Dans l'Ontario, les écoles catholiques ne reçoivent aucune part aux taxes imposées sur les chemins de fer, les banques, les compagnies maritimes, les tramways ou la propriété d'une compagnie, à moins que les directeurs ne décident de partager les taxes scolaires. Très rarement, les directeurs décident ainsi et la loi ne les oblige pas à faire cette séparation. Par conséquent, les écoles catholiques de l'Ontario ont quelques peines à faire face à leurs dépenses et les évêques décidèrent d'avoir une entrevue avec le gouvernement sur cette question. La propriété passe toujours de l'individu à la société incorporée, et les écoles, qui sont pratiquement exclues au partage du bénéfice des taxes imposées sur les propriétés incorporées, sont moins en mesure d'obtenir les fonds nécessaires qu'elles ne l'étaient il y a des années, alors que le montant total de la propriété incorporée était comparativement petit.

L'assemblée de Kingston

La seconde assemblée des évêques

eut lieu à Kingston en août 1910. Ce n'était pas une assemblée régulière réunie pour discuter quoi que ce soit de particulier. Elle fut occasionnée par la célébration d'une fête à la cathédrale de Kingston, et tous les évêques ne furent pas présents. Il n'existe pas de minutes d'une assemblée régulière. Mais les évêques, naturellement, discutèrent ensemble les problèmes scolaires qu'ils voulaient résoudre. Après l'assemblée de janvier 1909, on travailla ferme à obtenir des renseignements et à intéresser le gouvernement.

Le congrès d'Ottawa

En janvier 1910, il y eut un congrès canadien-français, à Ottawa, pour étudier les besoins et les difficultés des écoles bilingues dans l'Ontario. Pendant soixante-dix ans, les évêques de l'Ontario avaient représenté les catholiques lorsqu'il s'était agi de s'adresser au gouvernement au sujet des écoles catholiques.

Le congrès d'Ottawa était un changement à la façon traditionnelle de procéder. L'opinion que le temps était venu d'un changement était plus ou moins générale à cette époque.

Certains prêtres et laïques catholiques de langue anglaise firent aussi des démarches pour tenir des assemblées et discuter des questions scolaires, et les évêques leur demandèrent d'y renoncer.

Pour la même raison, les évêques se sentirent mal à l'aise sur les résultats du congrès d'Ottawa, non pas parce que le congrès était canadien-français, mais parce qu'il substituait l'agitation populaire à la diplomatie épiscopale en traitant des affaires scolaires.

Après huit ans, nous sommes incapables de décider par les résultats quelle méthode il conviendrait d'adopter, parce que l'agitation populaire et la diplomatie épiscopale ont été employées sans coopération ou compréhension mutuelle, avec le résultat que les adversaires ont pu prendre avantage de notre manque d'unité et empêcher tous les bons effets. Ce n'était pas un différend de races à l'origine. Il résultait de ce que deux groupes de catholiques essayaient d'intéresser le gouvernement de l'Ontario dans les affaires scolaires par deux méthodes différentes et sans coopération ou compréhension mutuelle.

Il y aurait eu différend si deux groupes séparés de catholiques de la même race avaient tenté d'agir de la façon mentionnée. Ils seraient venus en conflit, à cause de la différence de méthode et du manque de coopération.

Il n'est pas question ici de savoir si l'agitation populaire est meilleure que la diplomatie épiscopale ou vice versa. Chacune est bonne en son temps. Ce qui est certain, c'est que toutes deux sont inefficaces sans coordination, et le résultat dans cette circonstance fut ce à quoi l'on pouvait s'attendre.

Sir James Whitney s'était montré sympathique à l'appel des évêques au sujet d'un amendement de la loi scolaire concernant les taxes scolaires payées par les corporations; mais le 9 mars 1910, il écrivit la lettre suivante, à mon prédécesseur, l'archevêque McEvey:

Mon cher archevêque,

Je regrette beaucoup que des raisons imprévues aient empêché le cabinet d'accorder une attention convenable et complète aux suggestions que vous lui avez faites il y a quelque temps. Nous croyions réellement être en mesure de le faire avant aujourd'hui; mais le mémoire qui nous a été soumis par un congrès de Canadiens français tenu à Ottawa a tellement compliqué les choses, qu'il nous paraît tout à fait impossible de régler la question complètement pendant la ten-

sion de la session. Je regrette que les choses en soient ainsi. Le cabinet s'occupera de l'affaire sans délai aussitôt qu'il sera en mesure de le faire.

Bien à vous,

James WHITNEY.

Le cabinet ne s'est jamais occupé de l'affaire depuis cette date jusqu'à aujourd'hui. Une délégation d'évêques eut une entrevue avec le gouvernement de l'Ontario, il y a deux ans, sur cette même question des taxes scolaires, mais sans résultat.

Une grave situation

Les évêques, qui s'étaient réunis à Kingston, en août 1910, sentirent que la situation était grave. Ils désapprouvèrent l'agitation populaire comme moyen d'obtenir des amendements à la loi scolaire. Ils se rendirent compte que dans l'Ontario cette méthode n'avait aucune chance de succès. Ils résolurent, par conséquent, de faire savoir à sir James Whitney qu'ils étaient « alarmés pour l'avenir de notre système éducatif catholique dans l'Ontario, par suite de l'agitation qui se termina par le congrès canadien-français à Ottawa, en janvier 1910 », et qu'ils s'opposaient « aux demandes d'éducation dudit congrès ».

Ces derniers mots, pris séparément, ont l'apparence d'une opposition aux réclamations des Canadiens-français; mais ce n'était pas l'idée des évêques, non plus que celle de tracer une ligne entre les demandes exagérées et légitimes.

Ils pensaient au danger encouru par les écoles catholiques et à ce qu'ils considéraient la façon convenable de sauvegarder les droits des écoles catholiques. Leur langage aurait été analogue s'ils avaient eu affaire à un congrès éducatif de prêtres et de laïques de langue anglaise. Une agitation populaire nécessite la publication d'un programme. Le programme exprime presque toujours plus que les chefs n'espèrent obtenir, et, invariablement, exprime plus qu'ils n'espèrent obtenir dans un avenir prochain. Il y a quelque chose de l'idéal dans un programme.

Les évêques ne voulaient pas voir annoncer aucun genre de programme. Ils considéraient la chose dangereuse et susceptible de provoquer une forte opposition. La désapprobation qu'ils exprimèrent avait rapport à ce qu'ils considéraient des réclamations exagérées en tenant compte de l'attitude traditionnelle de la grande majorité du peuple de l'Ontario.

Ils croyaient imprudent et susceptible de nuire à la cause catholique dans l'Ontario d'émettre publiquement et d'un seul coup une série de résolutions, qui, ils le savaient, ne pouvaient pas se réaliser dans l'Ontario avant plusieurs années, même s'il y avait unité de demande de la part de tous les catholiques. Ils avaient appris que sir James Whitney, le premier ministre, était dans le doute au sujet de l'attitude des évêques et s'était désintéressé des réformes qu'on avait demandé un an avant la réunion du congrès d'Ottawa. Ils considérèrent, par conséquent, de leur devoir d'informer le premier ministre qu'ils n'avaient pas pris part au mouvement d'Ottawa et qu'ils désapprouvaient ses méthodes et son programme. Cette attitude est parfaitement compréhensible sans invoquer aucun sentiment de race ou préjugé de la part des évêques. C'est l'attitude naturelle d'hommes qui ont adopté depuis longtemps une méthode absolument différente de celle que l'on propose, qui se sont dispensés complètement des programmes publics et qui cependant ont fait beau-

coup pour améliorer les statuts de

nos écoles. Les résolutions proposées au congrès d'Ottawa ne furent pas soumises aux évêques de l'Ontario avant la date du congrès. L'absence de coordination parmi les forces catholiques était complète.

L'enquête

En 1910, le ministre de l'éducation de l'Ontario, donna instruction au Dr P.-W. Merchant, inspecteur en chef des écoles, « d'enquêter et faire rapport sur les écoles anglo-françaises, publiques et réparées de la province ».

Dans son rapport, le Dr Merchant dit que l'enquête commença le 2 novembre 1910 et se termina le 8 février 1912. Ce qui signifie qu'elle dura un an et trois mois. C'est ce rapport qui sert de base au ministre de l'éducation pour établir le règlement XVII.

Les responsabilités

La question des responsabilités pour l'établissement de ce règlement dépend de la question de savoir quels furent les motifs qui induisirent le ministre de l'éducation à charger le Dr Merchant de faire enquête et faire rapport.

Je posai la question à un fonctionnaire permanent du ministère de l'éducation bien au courant de tout ce qui s'est fait dans cette affaire. Sa réponse à ma lettre est datée du 12 février 1912 et dit:

« La nomination du Dr Merchant suivit la formation d'un corps connu sous le nom de l'Association canadienne-française d'Education, qui tint une convention à Ottawa. Ce mouvement provoqua une agitation et le résultat fut la mission du Dr Merchant. Dans une province de population mixte, un mouvement organisé doit nécessairement en provoquer un autre. C'est ce qui a eu lieu dans le cas présent. Aux publications de l'association, les publications de la partie adverse ont répondu. »

Quand ce fonctionnaire fait allusion à « la partie adverse », il veut dire les Orangistes et tous ceux qui sympathisent avec eux à ce sujet.

Union des Catholiques

Mon but dans cette lettre n'est pas de déterminer à qui il faut imputer les troubles scolaires des huit dernières années, mais de montrer que sans union parmi les catholiques de toutes races, nous ne pouvons pas protéger les écoles catholiques.

En 1909, les catholiques de langue anglaise de l'Ontario commencèrent un mouvement destiné à améliorer financièrement les écoles catholiques. Un an plus tard, les Canadiens français commencèrent un mouvement destiné à améliorer leurs écoles au point de vue de la langue. Les deux mouvements ont échoué parce qu'il n'y a pas eu compréhension mutuelle et aucun effort concerté. Chaque parti blâme l'autre et ne pas avoir fait cause commune et marché de pair. Chaque parti prétend avoir le droit de conduire; chaque parti travaille sans tenir compte des agissements de l'autre parti. Même lorsqu'ils demandent la même chose, ils ne le font pas de concert, et « la partie adverse » sait très bien qu'il y a désunion parmi les catholiques. La désunion réelle parmi nous n'est pas la friction locale à Ottawa et en quelques autres endroits. C'est l'action indépendante et désunie de deux corps catholiques provinciaux tentant de faire ce qu'on ne peut faire que par un seul corps représentant tous les catholiques de l'Ontario.

V. McNEIL,

archevêque de Toronto.

## Le clergé en Irlande repousse la conscription

Nous recevons de Londres la dépêche suivante:

Les nationalistes irlandais, les Fénians, les partisans d'O'Brien et les ouvriers qui ont tenu conférence à Dublin, sous la présidence du lord-maire, ont d'une voix unanime adopté une résolution déclarant qu'ils ont pris la détermination de résister à la conscription. Cette résolution ressemble à celle qui a été adoptée par les évêques irlandais réunis à Maynooth. Dans leur résolution, les évêques ont déclaré que la conscription étant imposée de force à l'Irlande, était une loi inhumaine et oppressive, que le peuple irlandais avait le droit de combattre par tous les moyens ne lésant pas la loi de Dieu.

Le clergé irlandais fut instruit d'annoncer certains jours pour recevoir des contributions en argent et des assemblées de paroisse auront lieu pour enrôler des adhérents à la résolution.

Les autorités britanniques en Irlande prennent des mesures pour faire face à la situation, qui pour dire le moins, est très menaçante.

L.A.

## Conscription en Angleterre

Toutes les formalités relatives à la nouvelle loi sur le recrutement, dans le Royaume-Uni, ont été remplies le 18 du courant, et le Roi y a donné son approbation.

La loi du recrutement présentée au Parlement anglais le 9 avril et votée neuf jours plus tard met en force des mesures strictes pour fournir les renforts nécessaires à l'armée anglaise qui a éprouvé de graves échecs au front français. La mesure la plus importante est celle de la conscription en Irlande qui pourrait amener de graves conséquences. D'autres clauses portent la limite de l'âge militaire à 51 ans, en cas de besoin, et appellent en masse tous les hommes jusqu'à 25 ans.

## La résistance en Irlande

L'Evening Telegram, de Toronto, publie de son correspondant à Belfast la dépêche suivante:

« Une automobile ayant à son bord l'inspecteur Wexford, du comté de Barry, et quelques autres a été arrêtée et prise par les Sein-Finn à Tombrick, Enniscorthy. »

Le chauffeur et les autres occupants ont été gardés dans un bois pendant que les Sein-Finn se rendirent en automobile à Mount Leinster où ils prirent d'assaut les magasins Gelnigite et y enlevèrent 250 livres d'explosifs puissants. Une fois le coup perpétré, les audacieux Sein-Finn décampèrent avec leur butin.

Les châteaux Home et Rehive furent également attaqués et là aussi les Sein-Finn s'emparèrent de quantité d'armes.

Les magasins de MM. Shaw et Mullinger ont été pareillement forcés, et des munitions y ont été enlevées.

Quelques arrestations, dit-on, ont été faites par la police à Newmarket.

Les évêques catholiques et les prêtres poussent activement la campagne anti-conscriptionniste.

Ce qu'il ne faut pas oublier

« Ceux qui écrivent et répandent des journaux et publications, qu'aime l'esprit catholique, méritent bien de la religion et de l'Eglise. »

LEON XIII

## 146,000 étrangers à Paris

La situation des étrangers résidant à Paris a donné lieu à un assez vif débat, au Conseil de cette ville.

M. Le Corbeiller s'est particulièrement plaint de l'invasion chaque jour grandissante du quatrième arrondissement, qu'il représente, par toute une population cosmopolite dont la présence devient d'autant plus inquiétante qu'elle comprend nombre d'indésirables qui agissent comme en pays conquis.

Il existe bien une commission chargée d'examiner le cas de chacun de ces étrangers, mais elle est saisie de 25 dossiers par semaine, alors qu'il y en a 300,000 à examiner. Que valent, d'ailleurs, ces dossiers ?

Les répondants désignés par les étrangers, précise M. Le Corbeiller, n'existent presque jamais, les papiers font défaut; en revanche, si on cherche l'extrait du casier judiciaire, on y trouve souvent des condamnations.

Tour à tour, MM. Henri Galli, Georges Fiant et Dausset s'associent aux observations présentées.

Dans sa réponse, le préfet de police reconnaît qu'il existe 150,000 dossiers sur lesquels 4,000 ont été l'objet d'un examen, ce qui soulève une assez naturelle émotion dont M. Le Corbeiller se fait immédiatement l'écho, en réclamant un prompt envoi dans les camps de concentration de tous les indésirables.

Le conseil, finalement adopte un ordre du jour déposé par M. Galli, demandant que les permis de séjour soient refusés aux étrangers ne possédant pas toutes les pièces d'identité voulues ou dont deux témoins connus ne garantiraient pas par écrit l'honorabilité et la sécurité au point de vue national.

## A nos lecteurs

Quand vous voulez recevoir la Croix à une nouvelle adresse, ou que vous avez l'intention de cesser de la recevoir, informez-en notre administration vous-même, par lettre. Ne comptez pas, pour ce faire, sur votre maître de poste, en lui confiant un numéro de la Croix sur lequel vous avez écrit « refusé » ou d'autres mots analogues. Ce numéro, nous avons constaté que plusieurs maîtres de poste, par une grossière négligence, ne nous le faisaient jamais parvenir et qu'ils ne nous avertissaient même pas, par une carte postale qu'ils sont au moins tenus de nous envoyer à la place dudit journal, que vous l'aviez « refusé ».

Il résulte que, n'étant pas averti de faire autrement, nous continuons à vous adresser régulièrement la Croix et que nous sommes en droit, en vertu des décisions judiciaires concernant les journaux, de vous en demander le paiement jusqu'au jour où nous avons pris connaissance de votre refus.

Ainsi donc, dans votre intérêt, prenez la peine de vous mettre directement en communication avec nous, par une carte postale ou une lettre affranchie en bonne et due forme, lorsque vous avez quelque instruction à nous donner.

L'ADMINISTRATION.

## L'Idéal Catholique

REVUE MENSUELLE ILLUSTREE

27, rue Saint-Gabriel, 27  
MONTREAL

# Notes

...ET...

## Nouvelles

### LA CENSURE CANADIENNE CONTRE LES JOURNAUX

Commentant les nouveaux règlements de la censure canadienne, le *Manchester Guardian* dit ce qui suit:

«Ils dépassent en sévérité tout ce que nous avons connu jusqu'ici. Le public ne pourra savoir, et en tant que le gouvernement le pourra contrôler, et penser, que ce qui convient à un petit groupe d'individus, qui, pour le moment, sont maîtres de la machine de l'état.»

«De tels règlements pourraient à la rigueur s'expliquer si le gouvernement n'était pas apte à se tromper. Mais nous savons par propre expérience qu'il est loin d'en être ainsi.»

### LA SITUATION FINANCIERE DU CANADA

En soumettant le budget, jeudi prochain, l'hon. A. K. McLean annoncera que durant l'année 1918-1919, le Canada devra se procurer \$500,000,000 pour des fins de guerre.

Dans ce montant ne sont pas compris les \$253,000,000 de dépenses pour des fins diverses.

La dette du Canada est maintenant de \$1,103,394,000. Cette somme représente une augmentation de \$770,000,000 due à la guerre. Les intérêts de la dette nationale se montent actuellement à \$78,000,000, et il faudra \$16,000,000 de plus pour le fonds de pension.

Le total des dépenses de guerre est jusqu'à date de \$835,000,000, dont 66,000,000 ont été payés à même les revenus.

Il faut donc s'attendre à ce qu'en même temps qu'il déposera le budget, le ministre intérimaire des Finances annonce l'imposition de nouvelles taxes.

### LA REHIBITION DANS L'ETAT DE NEW-YORK

Mardi et mercredi derniers, 39 villes de l'Etat de New-York votaient sur la «Local Option». Sur ce nombre 20 ont décidé de défendre la vente des boissons alcooliques. Dix-huit préfèrent continuer à boire, et dans une ville, Geneva, la lutte est si vive qu'on ne connaît pas encore le résultat.

Un des faits les plus surprenants de cette élection c'est que les votes des femmes se sont divisés à peu près également sur la question.

### ILS VEULENT UNE INDEMNITE DE GUERRE

D'après la *Gazette populaire* de Cologne, le prince Frédéric Guillaume de Prusse, fils du feu prince Albrecht, régent de Brunswick, a déclaré que l'Allemagne avait l'intention de demander des indemnités à ses ennemis. Dans une allocution prononcée à Breslau, le prince dit :

«L'ennemi a refusé la main que nous lui tendions; cela justifie la demande d'indemnités économiques et financières. De semblables indemnités sont aussi nécessaires pour notre développement économique.»

### ARRIVEE DE DEUX MISSIONS BRITANNIQUES AU CANADA

Deux missions britanniques sont arrivées en Canada et se sont dirigées vers New-York.

L'objet d'une de ces missions, à la tête de laquelle se trouve le général Hutchinson, n'a pas été rendu public. Ses buts sont importants, déclare-t-on. Le général Hutchinson est chef d'une organisation au War Office britannique.

Le lieutenant-général Bridges est à la tête de l'autre mission. Le colonel Wilson, officier d'état-major, faisant partie de cette mission, a déclaré que celle-ci se proposait de coordonner le travail d'autres corps officiels britanniques en Amérique, coopérant avec le comte Reading.

### CHANGEMENTS DANS LE CABINET ANGLAIS

On vient d'annoncer officiellement que lord Derby a été nommé ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire en France en remplacement de lord Bertie. Le vicomte Milner devient secrétaire à la guerre et M. J. Austin Chamberlain devient membre du cabinet de guerre.

### L'oeuvre du bon journal recommandée par Pie X et Benoît XV

Notre Saint Père le Pape Benoît XV écrivait, le 6 mai 1916: «Le peuple chrétien, toujours royalement large pour toutes les initiatives qui intéressent le salut des âmes, ne fera pas attendre sa généreuse contribution à l'oeuvre la bonne presse, dès qu'il aura été éclairé sur la souveraine nécessité de cette oeuvre et qu'il aura appris à la regarder comme la noble protectrice de ses intérêts.»

«Mettre les oeuvres de presse de côté, disait le saint et clairvoyant Pie X, c'est se condamner à n'avoir aucune action sur le peuple et ne rien comprendre au caractère de son temps.»

### UN AVANTAGE POUR NOS ABONNÉS

#### ET UNE AIDE POUR LA "CROIX"

Plusieurs abonnés nous ayant manifesté l'intention de profiter de notre offre, nous donnerons, jusqu'à nouvel ordre,

#### A NOS ABONNÉS DU CANADA (excepté Montréal et la banlieue):

Trois années d'abonnement pour \$5.  
Six " " " " 10.

#### A NOS ABONNÉS DES ETATS-UNIS:

Trois années d'abonnement pour \$6.  
Six " " " " 11.

#### A NOS ABONNÉS DE MONTRÉAL ET DE LA BANLIEUE

Deux années d'abonnement pour \$4.50  
Quatre " " " " 8.00

# Demandez le numéro d'Avril de L'IDEAL CATHOLIQUE

La grande question actuelle : le **BAS-CANADA AUTONOME** Qui sauvera la race canadienne-française

Nous demandons aux lecteurs de la "CROIX" de faire une **GRANDE PROPAGANDE** DE **L'Idéal Catholique** DANS LES MILIEUX POPULAIRES

Relié, L'IDEAL CATHOLIQUE fera, chaque année, un magnifique volume de 11 pouces par 14 pouces avec une couverture de luxe et de belles illustrations.

#### ABONNEMENT:

Un an, 1 exemplaire chaque mois	\$ 2.00
Un an, 5 exemplaires chaque mois	\$ 7.00
Un an, 10 exemplaires chaque mois	\$ 10.00
Un an, 20 exemplaires chaque mois	\$ 16.00
Un an, 50 exemplaires chaque mois	\$ 30.00

Adressés à une ou plusieurs personnes et à un ou plusieurs bureaux de poste

# L'Idéal Catholique

27, rue Saint-Gabriel, Montréal.

### LA CITE MYSTIQUE

Bel ouvrage in-8 en huit forts volumes dont les cinq premiers sont parus les autres devant suivre bientôt. En vente chez la traductrice, Rose de Lima Dumas, Saint-Jean-Chrysostome, comté de Lévis, P. Q., Canada, au prix de six dollars, payables en une fois, par chèque au pair ou par mandat-poste accompagnant la commande, frais d'envoi à charge des destinataires.

### SUR LA

## Question de la Guerre

La "Croix" s'inspire

## A ROME

Et se documente aux

Meilleures sources d'information.

### LES FOURRURES

# Desjardins

Font de merveilleux Cadeaux de Noël et du Jour de l'An.

Le plus beau, le plus riche et le plus utile cadeau que vous puissiez offrir - c'est une fourrure, - et la meilleure place pour vous procurer un cadeau de ce genre, c'est à la MAISON DESJARDINS où le choix est plus grand que partout ailleurs et où les prix sont toujours raisonnables.

On n'aura chez nous que l'embarras du choix.

Tous les articles que nous offrons - manteaux, paletots, pélerines écharpes, tours de cou, manchons, casques, etc., etc., sont confectionnés avec les pelleteries les plus belles et les mieux choisies, les doublures les plus solides et les plus nouvelles, et d'après les modèles les plus en vogue et les plus jolis.

VISITEZ-NOUS SANS RETARD

Nos salles d'exposition sont ouvertes au public tous les soirs, et les visiteurs sent les bienvenus.

# Chas Desjardins & Cie

ILIMITEE

130, RUE SAINT-DENIS MONTREAL

# L'Évangile

Le troisième Dimanche après Pâques

(S. Jean, XVI)

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples : Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus ; et un peu de temps encore, et vous me reverrez, parce que je vais à mon Père. Sur cela, quelques-uns de ses disciples se dirent les uns aux autres : Que veut-il nous dire par là : Encore un peu de temps, et vous ne me reverrez plus, et un peu de temps encore et vous me reverrez, parce que je vais à mon Père ? Ils disaient donc : Que signifie cela : Encore un peu de temps ? Nous ne savons ce qu'il veut dire. Jésus, connaissant qu'ils voulaient l'interroger, leur dit : Vous vous demandez les uns aux autres ce que j'ai voulu dire par ces paroles : Encore un peu de temps, et vous ne me reverrez plus, et un peu de temps encore, et vous me reverrez. En vérité, en vérité, je vous le dis, vous pleurerez et vous gémirez, vous, mais le monde sera dans la joie, vous serez dans la tristesse, mais votre tristesse se changera en joie. Quand une femme enfante, elle est dans la douleur, parce que son heure est venue ; mais après qu'elle a mis au monde un fils, elle ne se souvient plus de ses douleurs, dans la joie qu'elle a d'avoir mis un homme au monde. C'est ainsi que vous êtes maintenant dans la tristesse, mais je vous reverrai ; alors votre cœur se réjouira, et personne ne vous ravira votre joie.

## Le calendrier de la semaine

- Dimanche, 21—III après Pâques. Sol. de S. Jos.
- Lundi, 22—S. Léonide, mart.
- Mardi, 23—S. Georges, martyr.
- Mercredi, 24—S. Fidèle, martyr.
- Jeudi, 25—S. Marc, évang.
- Vendredi, 26—S. Clet et Marcelin.
- Samedi, 27—S. Anastase, pape.

## La France prie

Nous extrayons d'un article dont M. Paul Tailliez, journaliste français, nous envoie copie, les lignes suivantes :

La grande offensive allemande, si longtemps et si tapageusement annoncée, vient d'entrer enfin dans le domaine des faits. Le jeudi 21 mars, à l'aube du premier jour du printemps, soixante-dix divisions germaniques, soit au moins sept cent mille hommes, se ruèrent à l'assaut du front occupé par l'armée anglaise, entre la Sensée et la Scarpe au nord, et l'Oise au sud, sur un espace de quatre-vingts kilomètres, et imposèrent à nos alliés un repli appréciable, qui les ramenait à peu près sur le front de l'an dernier, sans cependant réussir à rompre les lignes britanniques, ni surtout à séparer les troupes anglaises des troupes françaises à leur point de jonction.

Les choses en sont là, au jour où nous écrivons cet article. Et, telles qu'elles sont, elles présentent une gravité que personne en France ne conteste. Il est manifeste que nous voici revenus aux jours angoissants qui ont précédé l'inoubliable et merveilleux redressement de la Marne. Le sentiment des croyants, à cette heure critique, tient tout entier dans cette courte phrase de Léon Daudet : "Ceux qui prient — et j'en suis — ont là l'immense recours." Et, de fait, la piété des catholiques, déjà stimulée par la coïncidence des jours saints, redouble de ferveur et

de supplications ardentes, en des adorations ordonnées tout exprès à raison du formidable choc que subissent présentement les armées alliées.

Mais les raisons simplement humaines ne manquent pas pour fortifier l'impression de confiance qui domine dans l'esprit public, même à Paris, où, par des incursions aériennes successives, et par un bombardement répété de plusieurs jours à l'aide d'un canon à longue portée, l'ennemi a espéré terroriser l'âme de la population. Tout d'abord on considère que cette offensive, tentée quand même à une heure où l'Allemagne pouvait se contenter de "digérer" sa récente et colossale conquête de Russie, atteste l'immense besoin qu'elle a de la paix, ou l'impossibilité où elle se trouve de tirer profit avant un an des ressources alimentaires qu'elle espérait trouver en Orient. En second lieu, les ressources des Alliés, en hommes, en matériel, en munitions, en approvisionnements, en expérience aussi, sont infiniment plus puissantes qu'à la veille de leur victoire de la Marne. Enfin, les premiers jours de la gigantesque bataille ont déjà coûté aux Allemands des pertes effroyables, et leur moral n'est plus ce qu'il était en 1914 : la preuve en est dans ce simple fait qu'aujourd'hui nombre d'officiers allemands se laissent faire prisonniers, tandis qu'aux premiers mois de la guerre, un farouche patriotisme les induisait à se brûler la cervelle plutôt que de se laisser capturer par les nôtres.

PAUL TAILLIEZ

## La Commission dans une impasse

La Commission nommée par M. Gouin pour administrer Montréal est déjà dans une impasse. Elle voudrait établir de nouvelles taxes, mais le Conseil, le maire en tête, paraît s'y opposer catégoriquement. Il est évident qu'elle ne pourra aller loin et qu'elle devra abandonner la partie.

À ce propos, La Ligue des propriétaires de Montréal a adopté la résolution suivante que la Commission n'a pas voulu recevoir. De là un mécontentement général qui pourrait bien se changer en protestations indignées contre les commis du gouvernement de Québec.

Voici cette résolution : "Qu'il soit représenté à messieurs les administrateurs de la ville de Montréal que la propriété foncière à Montréal est évaluée bien au-dessus de sa valeur actuelle ;

"Que cette évaluation est de \$960,00 per capita de la population, tandis qu'à New-York, dans les quatre quartiers, à l'exclusion de Manhattan, (presque exclusivement composés de bâtiments de grande valeur à vingt, trente et quarante étages) l'évaluation est de \$994,00 per capita, alors que la valeur réelle, à Montréal, est grandement inférieure à celle de New-York. Cette évaluation à New-York, reposant sur un rendement brut moyen de location de 11%, tandis qu'à Montréal, elle repose sur un rendement brut moyen de location qui n'est pas supérieur à 5%. Ce qui démontre la disparité considérable d'évaluation entre New-York et Montréal.

"Toutes choses étant égales sous le rapport du revenu, l'évaluation à Montréal est de \$2,112,00 per capita. Or la moyenne à New-York, Manhattan compris, est de \$1,424,00 per capita, ce qui démontre en outre l'inexactitude de toute comparaison avec New-York et l'exagération des estimations de la ville, qui ne reposent sur aucune méthode pour approcher la valeur réelle, qui est la seule valeur sur laquelle les taxes doivent être payées.

"Que le taux de \$1,50% (\$1,45 plus \$0,05 pour le déficit passé) qui va

constituer la nouvelle taxe proposée par les administrateurs pour la propriété foncière, ajouté à \$0,60% de taxe scolaire, faisant en tout \$2,10%, se comparera, sur même valeur : New-York : \$1,786% ; Montréal : \$3,17 taxe nouvelle (taxe scolaire non-comprise). Toutes taxes comprises : New-York : \$1,90% ; Montréal : \$4,66%.

"Que le taux du revenu brut moyen des locations, n'excédant pas à Montréal \$5,00%, en en déduisant \$2,10%, il va demeurer comme revenu brut, déduction faite des taxes : \$2,90%.

"Qu'il est évident, d'après ce qui vient d'être exposé que le rôle d'évaluation devra subir une dépréciation considérable, étant donné que la propriété foncière ne pourra pas porter cette charge additionnelle et que le propriétaire foncier devra rechercher un soulagement dans la diminution du rôle d'évaluation.

"Que toutes les taxes, que la législature de Québec, consciente de la nécessité qu'il y a de faire porter le déficit de la ville de Montréal par d'autres ressources que celles tirées de nouvelles charges sur la propriété foncière, a établies telle que la taxe locative et la taxe des édifices, sont facilement prélevables, quoi qu'on en dise.

"Que l'application de l'article 155 de la charte amendée, est de nature à permettre de relever considérablement les revenus, par un plus grande sincérité dans la déclaration des taxes existantes et à créer.

"Qu'en outre, il est nécessaire de tenir compte, dans les prévisions du budget supplémentaire, d'économies à réaliser, tant sur le personnel que sur les achats des matériaux et autres marchandises à l'usage de l'administration de la ville.

"Pour toutes ces raisons, l'augmentation de la taxe foncière ne doit être effectuée qu'en autant qu'elle sera nécessaire pour combler le déficit existant, après avoir épuisé les autres taxes autorisées par la législature de Québec, ainsi que les économies à réaliser dans le cours de l'exercice budgétaire 1918".

## Le canon mystérieux

Le canon allemand qui bombarde Paris à une distance de 120 kilomètres est l'objet de dissertations intéressantes.

On avait crié à l'impossible lorsque, pour la première fois, on constata que la fameuse pièce de Dunkerque avait bombardé la cité de Jean Bart à 38 kilomètres de distance. À la réflexion, on constata que cette chose prétendument impossible s'expliquait fort bien : il avait suffi pour la réaliser de prendre une grosse pièce de marine et de l'installer à terre sur un affût spécial, de l'incliner sur l'horizon d'environ 45 degrés (ce que, évidemment, on ne fait jamais dans les tirs navals), et dans ces conditions il s'était trouvé tout naturellement que la portée constatée à Dunkerque s'expliquait fort bien et correspondait à la vitesse initiale des gros projectiles de 380, qui est voisine de 800 mètres à la seconde.

Il est probable que les tirs allemands s'expliqueront également fort bien à la réflexion et que la ballistique, qui, comme toutes les théories, sait à l'occasion s'adapter avec une merveilleuse souplesse aux faits même imprévus, expliquera à grands renforts d'x ce phénomène.

Pour moi, je voudrais seulement, et d'un point de vue tout spéculatif, émettre ici quelques remarques.

Dans le vide, la portée des obus dépend uniquement de leur vitesse initiale. Elle serait, par exemple, pour le 75, de 28 kilomètres (plus que triple de la portée réelle) ; elle serait pour un canon de 380, à vitesse initiale de 800 mètres à la seconde, d'environ 64 kilomètres. Or, elle n'est en fait, comme on l'a vu à Dunkerque, que d'un peu plus de

la moitié, à cause de la résistance de l'air.

Mais supposons qu'au lieu de 800 mètres de vitesse initiale, on arrive à donner à une pièce de marine une vitesse initiale double, soit 1,600 mètres à la seconde, le calcul montre que la portée dans le vide serait quadruple, c'est-à-dire serait de 256 kilomètres. La portée réelle dans l'air qui était de 38 kilomètres serait-elle aussi exactement quadruplée ? C'est une question à laquelle il est difficile de répondre, car, d'une part, la résistance de l'air augmente beaucoup à mesure que la vitesse initiale augmente ; d'autre part, au contraire, l'obus qui dans ces tirs monte à plusieurs kilomètres dans l'atmosphère traversera au haut de sa course, si la vitesse initiale est grandie, des couches où l'air sera plus rare et moins résistant. Admettons en première approximation que ces deux actions inverses se compensent et que la vitesse réelle soit quadruplée quand la vitesse initiale est doublée, il s'ensuit que notre pièce marine de 38 pourra tirer à environ 150 kilomètres si sa vitesse initiale peut être portée à 1,600 mètres à la seconde. Ces chiffres, encore une fois, ne prétendent à rien qu'à indiquer l'ordre de grandeur des phénomènes possibles. Il suffirait donc d'une vitesse initiale d'environ 1,300 mètres pour que notre canon puisse tirer à environ 100 kilomètres.

Or la vitesse initiale de 1,200 mètres à la seconde est couramment réalisée dans certaines petites pièces allongées de marine, notamment dans le 65 millimètres. Il suffira qu'on ait pu la réaliser dans un 240 millimètres (ce qui est une question d'acier, de fretage et de longueur de tube) pour que le phénomène n'ait plus rien... ou plus guère de mystérieux. Je dis plus guère, car évidemment dans tout cela il faudra bien des trucs, bien des dispositifs à imaginer pour résoudre le problème.

Précisément, un de nos amis a ramassé près du point de chute un éclat d'un des projectiles et qui montre nettement qu'il s'agit d'un projectile rayé d'avance dans l'acier de son enveloppe et sur une bonne partie de sa longueur. C'est là une vieille idée française. Il est certain en effet qu'en rayant d'avance dans l'acier de sa paroi un obus au lieu de lui adjoindre la classique ceinture de cuivre qui est rayée forcément au moment du départ, on obtiendra les avantages suivants : 1. d'une part, l'effort de ce rayage qui tend à ralentir la vitesse initiale est supprimé ; 2. l'obus étant guidé dans la pièce sur une grande partie de sa longueur et non plus sur l'étroite bande de la ceinture, et pouvant d'ailleurs y tourner plus vite, est mieux assuré sur sa trajectoire à la sortie et par conséquent n'a pas sur celle-ci les mouvements d'oscillation qui dans les tirs ordinaires augmentent beaucoup la résistance de l'air et, partant, réduisent la portée.

À côté de ce dispositif que les Allemands ont manifestement employé, il y en a probablement aussi d'autres analogues et sur lesquels nous ne tarderons pas à être renseignés. Car en ces matières il n'y a rien de mystérieux ; il n'y a que des choses connues plus ou moins bien et plus ou moins vite appliquées.

Il est certain d'ailleurs qu'une pièce tirant dans ces conditions à très grande vitesse initiale et sous un grand angle doit être hors de service après un petit nombre de coups.

Quand au fait qu'on puisse à 100 kilomètres de distance toucher un objectif de 10 kilomètres de diamètre en moyenne, il n'est pas plus étonnant que de toucher à 100 mètres un objectif de 10 mètres de diamètre.

CHARLES NORDMANN.

## LES Irlandais se réveillent

Nous avons reçu de Dublin cette autre dépêche qui nous démontre que les Irlandais sont bien décidés de ne pas se laisser imposer la conscription :

"À la suite de la décision du congrès du travail plusieurs unions ouvrières se sont réunies et ont approuvé en général la même décision ; en conséquence, elles ont résolu de s'abstenir de tout travail aujourd'hui comme une protestation contre la conscription et comme preuve de leur dessein d'y résister.

"Toutes les ménagères de Dublin ont été prévenues hier par leurs fournisseurs que les livraisons régulières de pain et de lait ne se feraient point aujourd'hui. Les employés de tramways, de compagnies de transport et de chemins de fer, ainsi que les mécaniciens, les menuisiers, les tailleurs, les apprentis drapiers, les forgerons, etc., ont aussi décidé de quitter l'ouvrage le même jour. Les unions des employés de chemins de fer comptent plus de 20,000 membres, y compris les chefs de gares et les commis de bureaux qui ont pris aussi la même attitude.

"La journée d'aujourd'hui sera donc considérée comme un jour de congé par les unions ouvrières. Jusqu'ici aucune tentative d'immobiliser le service des trains et des tramways n'avait réussi complètement ; mais c'est bien la première fois qu'un tel mouvement a gagné la confiance et l'approbation des hauts dignitaires ecclésiastiques et politiques. Ce n'est pas une grève dans le sens ordinaire du mot, mais une manifestation publique, dans un but politique.

"La municipalité de Dublin a approuvé hier la décision prise par ses employés de s'abstenir de tout travail aujourd'hui ; comme la ville est éclairée par l'électricité fournie par des usines génératrices municipales, il n'y aura pas de lumière jusque après minuit. En outre, le département de l'électricité a annoncé que le courant électrique sera interrompu de six heures du matin à six heures du soir. Les restaurateurs ont également fermé leurs portes, et les journaux, imprimés par des compagnies soumises à l'union, ne paraîtront point.

"Seize conseillers du roi, y compris deux des trois sergents (avocats de haut grade), ont publié un communiqué approuvant et adoptant la déclaration de la hiérarchie catholique au sujet de la conscription."

## En Alsace-Lorraine

Un manifeste a été affiché dernièrement dans toute l'Alsace-Lorraine par milliers d'exemplaires. Nous en extrayons les passages suivants :

"Alsaciens-Lorrains !

"La France ne peut déposer son épée avant d'avoir recouvré l'Alsace-Lorraine. En termes provocants, les hommes d'Etat français, dans une méconnaissance absolue de la situation militaire, ont affirmé à nouveau, lors d'une cérémonie à la Sorbonne, leur but de conquérir l'Alsace et la Lorraine. Pendant 40 ans, la France a préparé la guerre de revanche pour satisfaire son orgueil blessé. Aujourd'hui, elle réclame la continuation de l'effroyable guerre. Ce n'est pas l'amour pour le peuple alsacien-lorrain mais l'esprit de vengeance qui anime son action. Dire comme l'airain est la volonté allemande de sauvegarder l'intégrité de l'empire, etc.

"Alsaciens-Lorrains ! Votre race est allemande, comme votre langue, vos moeurs et traditions. L'annexion de territoires alsaciens-lorrains

à la France au 17e et 18e siècle n'a été qu'un vol".

Le manifeste reproduit ensuite toutes les paroles prononcées par les hommes d'Etat d'Allemagne, au cours de la guerre concernant l'intransigence allemande à envisager n'importe quelle concession par rapport aux deux provinces.

Le manifeste termine : "Mais nos ennemis ne réussiront à détacher ce pays de l'empire. La paix est assurée à l'est, à l'ouest aussi, nous vaincrons l'ennemi". Partout la foule silencieuse se presse autour de l'affiche. Chacun lit, s'en va et garde pour lui sa manière de penser.

## La Russie est responsable de ses engagements financiers

Les gouvernements de la Grande-Bretagne et de la France sont tombés d'accord pour publier la déclaration suivante :

"Le gouvernement impérial russe, quand il a contracté, représentait incontestablement la Russie et l'obligeait définitivement ;

"Cet engagement ne peut être répudié par l'autorité quelle qu'elle soit, qui commande ou qui commandera en Russie, sans quoi la base même du droit international se trouverait ébranlée ;

"Autrement il n'y aurait plus de sécurité dans les relations entre Etats ; il deviendrait impossible de traiter un contrat à longue échéance, si ce contrat risquait d'être méconnu ;

"Ce serait la ruine du crédit des Etats au point de vue politique comme au point de vue financier ;

"Un Etat ne trouverait plus à emprunter dans des conditions normales si les prêteurs n'avaient de garantie que dans le maintien de la Constitution en vertu de laquelle le gouvernement emprunteur, représentant le pays, faisait appel au crédit ;

"Aucun principe n'est mieux établi que celui d'après lequel une nation est responsable des actes de son gouvernement, sans qu'un changement d'autorité affecte les obligations encourues ;

"Les obligations de la Russie subsistent ; elles s'imposent et s'imposeront au nouvel Etat ou à l'ensemble des nouveaux Etats qui représenteront la Russie."

## Déclaration du comte Czernin

S'adressant aux chefs des groupes du Conseil municipal de Vienne, le comte Czernin vient de prononcer un grand discours politique, au cours duquel il a fait la déclaration suivante :

"J'en atteste Dieu, nous avons fait tout ce qui était possible. L'Entente n'a pas voulu.

"M. Clemenceau, quelque temps avant le commencement de l'offensive sur le front occidental, me fit demander si j'étais prêt à entrer en négociations et sur quelles bases. Je répondis immédiatement, d'accord avec Berlin, que j'étais prêt à ces négociations, que je ne voyais aucun obstacle à la paix avec la France si ce n'était les aspirations françaises relatives à l'Alsace-Lorraine. On répondit de Paris qu'il n'était pas possible de négocier sur cette base. Dès lors, il n'y avait plus de choix."

## La Prière Pour la Paix \$2. le cent

La CROIX, 27 rue St-Gabriel, MONTREAL